

226C1147
FR0000121147-FS0673

27 juillet 2026

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 24 juillet 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement, à cette date, 9 788 458 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,97% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA hors marché et d'une diminution du nombre d'actions FORVIA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 20 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 742 372 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 442 372 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- 2 300 000 actions FORVIA résultant de la détention de 6 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 18 juin 2027, à des prix compris entre 12,00 € et 22,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 20 juillet 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 256 910 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 255 683 actions FORVIA résultant de la détention de 57 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 14 août 2026 et le 8 juillet 2036 ; et
- 1 227 actions FORVIA résultant de la détention de 16 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,62 € et 4,24 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 229 840 179 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 27 juillet 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement, à cette date, 10 103 092 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FORVIA hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions FORVIA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 21 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 054 932 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 754 932 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- 2 300 000 actions FORVIA résultant de la détention de 6 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 18 juin 2027, à des prix compris entre 12,00 € et 22,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 21 juillet 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 566 487 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 565 259 actions FORVIA résultant de la détention de 63 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 14 août 2026 et le 8 juillet 2036 ; et
- 1 228 actions FORVIA résultant de la détention de 16 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,62 € et 4,41 €.